

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi 4 octobre 2022
à 13 h**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 29 septembre 2022

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mardi 4 octobre 2022, à 13 h**. Compte tenu de l'arrêté ministériel 2022-024 du 25 mars 2022, cette assemblée aura lieu obligatoirement en personne et devant public **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2^e étage du 155, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)



**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi 4 octobre 2022
à 13 h**

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du mardi 4 octobre 2022.

Veillez noter qu'une version électronique du dossier accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée extraordinaire du conseil municipal
du mardi 4 octobre 2022**

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe - 1229579001

Dépôt de la réponse du comité exécutif à la lettre déposée le 19 septembre 2022 par le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, relativement à la gestion des centres de tri des matières résiduelles



Dossier # : 1229579001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la réglementation_de l'accès à l'information et des élections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif à la lettre déposée le 19 septembre 2022 par le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, relativement à la gestion des centre de tri des matières résiduelles.

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif à la lettre déposée le 19 septembre 2022 par le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, relativement à la gestion des centre de tri des matières résiduelles.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-09-27 18:52

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1229579001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la réglementation_de l'accès à l'information et des élections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif à la lettre déposée le 19 septembre 2022 par le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, relativement à la gestion des centre de tri des matières résiduelles.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2022, le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, M. Aref Salem, a déposé une lettre adressée à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, dans la foulée des décisions relatives à la gestion des centres de tri des matières résiduelles à Montréal. Lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération suivant ce conseil municipal, le 22 septembre 2022, il a été résolu (CG22 0578) de résilier le contrat du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine avec Ricova.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0578 - 22 septembre 2022 : Résilier le contrat du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine avec Ricova (CG17 0486);

G20 0315 - 18 juin 2020 : Approuver la signature d'un contrat avec La Société V.I.A. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 10 ans pour une somme de 59 580 113 \$ taxes incluses et autoriser une dépense totale de 59 580 113 \$ – Contrat de gré à gré / Approuver un projet de contrat à cette fin. Autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 \$ et un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 5 050 403 \$ en 2021 et indexé annuellement pour les années suivantes jusqu'en 2030, ajustement total de 54 901 665 \$.

CE20 0612 - 6 mai 2020 : Autoriser le dépôt d'une demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin que la Ville obtienne l'autorisation de la Ministre pour conclure un contrat de services dont la dépense est supérieure à 1 000 000 \$ avec une entreprise non inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter (REA) alors qu'elle devrait l'être (art. 573.3.3.3 LCV et 25.0.3 (3) de la LCOP)

CE20 0244 – 19 février 2020 : Autoriser le dépôt d'une demande de dérogation à l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de pouvoir conclure un contrat de type « gré à gré » d'une valeur supérieure à 101 100 \$ avec un organisme à but non lucratif pour l'opération du centre de tri des matières recyclables de Lachine;

CG19 0429 - 19 septembre 2019 : Accorder un contrat à Rebutis Solides Canadiens Inc.

pour le service de tri et mise en marché de matières recyclables de l'Agglomération de Montréal. - Dépense totale de 62 453 877 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17343 Option B - (1 soum.).

CG18 0296 - 30 mai 2018 : Résilier les trois (3) contrats avec Rebut Solides Canadiens pour le tri et la mise en marché des matières recyclables, approuver la signature d'un contrat avec Rebut Solides Canadiens pour le traitement des matières recyclables pour une période de 19 mois pour une somme de 29 226 907 \$ taxes incluses et autoriser une dépense totale de 29 226 907 \$ – Contrat de gré à gré / prouver un projet de contrat à cette fin.

CG17 0486 - 28 septembre 2017 : Accorder un contrat à la firme La Compagnie de recyclage de papiers MD Inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables (CTMR), site Fairway et François-Lenoir, arrondissement de Lachine. Dépense totale de 49 711 904,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5846 (4 soumissions).

DESCRIPTION

Le document en annexe de ce GDD offre une réponse détaillée du comité exécutif à la lettre transmise par M. Aref Salem le 19 septembre 2022. Cette réponse précise notamment les modalités des plénières qui seront organisées le 4 octobre 2022 pour répondre aux demandes de M. Salem.

JUSTIFICATION

Par la dépôt de la présente réponse, le comité exécutif accepte la tenue de deux séances plénières qui se dérouleront lors d'un conseil spécial le 4 octobre 2022, au cours duquel les questions de l'opposition officielle pourront être répondues en profondeur par l'administration et les services de la villes pertinents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division

Tél : 514-872-3125
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-27

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division

Tél : 514-872-3125
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-09-27

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA LETTRE *CONVOCATION D'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE DANS LA SEMAINE DU 26 SEPTEMBRE*

Le 19 septembre 2022, le chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem, a fait parvenir une lettre à la présidente du Comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, ayant pour objet *Convocation d'une séance spéciale du conseil de ville dans la semaine du 26 septembre 2022*.

Le comité exécutif remercie le chef de l'Opposition officielle pour sa correspondance et répond, ci-après, à l'ensemble des requêtes qu'il lui a adressées.

Notez qu'en plus de répondre à chacune des demandes formulées par le chef de l'Opposition officielle, le comité exécutif accepte de convoquer une séance spéciale du conseil de ville pour traiter des sujets soulevés. Cette séance se déroulera le 4 octobre 2022, à 13h.

Demande	Commentaires
<i>[Tenir une] plénière de 20 minutes du Service de l'environnement expliquant les impacts financiers, environnementaux, matériels et logistiques de la résiliation du contrat du centre de tri de Lachine avec Ricova ainsi que les garanties de qualité des ballots, plénière qui sera suivi d'une période de questions de 45 minutes des membres du conseil;</i>	- Le comité exécutif est favorable à la tenue d'une plénière sur les impacts de la résiliation du contrat du centre de tri de Lachine avec l'entreprise Ricova. - Puisque les dossiers des centres de tri de Lachine et de St-Michel sont fortement interreliés, le comité exécutif propose de les traiter en même temps, dans une seule et même plénière. Cette plénière sera d'une durée totale de 1h30, incluant une présentation de 30 minutes du Service de l'environnement puis d'une période de questions des membres du conseil de 60 minutes.
<i>[Tenir une] plénière de 20 minutes du Service de l'environnement expliquant les impacts financiers, environnementaux, matériels et logistiques de la poursuite des activités de Ricova au centre de tri de</i>	Le comité exécutif est favorable à la tenue d'une plénière sur les impacts de la poursuite des activités du centre de tri de St-Michel avec l'entreprise Ricova.

<i>St-Michel ainsi que les garanties de qualité des ballots, plénière qui sera suivi d'une période de questions de 45 minutes des membres du conseil;</i>	• Puisque les dossiers des centres de tri de Lachine et de St-Michel sont fortement interreliés, le comité exécutif propose de les traiter en même temps, dans une seule et même plénière. Cette plénière sera d'une durée totale de 1h30, incluant une présentation de 30 minutes du Service de l'environnement puis d'une période de questions des membres du conseil de 60 minutes.
<i>[Tenir une] plénière de 15 minutes du Service de l'environnement expliquant les conflits contractuels entourant les chantiers des deux centres de traitement des matières organiques, plénière qui sera suivi d'une période de questions de 30 minutes des membres du conseil;</i>	• Le comité exécutif est favorable à la tenue d'une plénière sur la situation entourant les chantiers des deux centres de traitement des matières organiques. • Cette plénière sera d'une durée totale de 45 minutes, incluant une présentation de 15 minutes du Service de l'environnement et du Service de la gestion et de la planification immobilière, puis d'une période de questions des membres du conseil de 30 minutes.
<i>Que le conseil municipal mandate le Service de l'environnement de produire un plan d'amélioration de la performance des deux centres de tri, ainsi qu'un échéancier clair pour diminuer drastiquement le taux de contamination des ballots de papiers sortant des centres de tri montréalais;</i>	• Le Service de l'environnement a déjà pour mission d'agir pour une gestion responsable des matières résiduelles. La décision de résilier le contrat de gestion du centre de tri de Lachine et de le confier à un nouvel opérateur est une action importante posée en vue d'améliorer la qualité des ballots de papiers qui y sont produits. Le Service de l'environnement a déjà prévu un suivi étroit de la performance du centre par son nouvel opérateur, Société Via, ainsi qu'un accompagnement afin d'assurer que la reprise de service permette une amélioration drastique de la qualité des ballots de papier. • Concernant le centre de tri de St-Michel, le Service de l'environnement poursuivra le travail de suivi et d'encadrement contractuel avec l'opérateur en place, notamment en ce qui concerne les investissements prévus par celui-ci afin d'améliorer ses équipements et ainsi réduire le taux de contamination des ballots de papier. • Le Service de l'environnement pourra répondre aux questions des membres du conseil de Ville portant sur les mesures et l'échéancier

	prévus pour l'amélioration de la performance des centres de tri lors de la séance plénière du 4 octobre 2022.
<i>Que le conseil municipal mandate le Service de l'environnement de dévoiler mensuellement aux membres du conseil les taux de contamination des matières sortant de nos deux centres de tri dans un souci de transparence et de suivi d'amélioration de la performance.</i>	• Le comité exécutif est ouvert à partager des informations sur la performance des centres de tri. Plusieurs données concernant les taux de contamination ne peuvent toutefois être partagées qu'avec l'accord de l'adjudicataire, en particulier dans le cadre du contrat de service pour le tri et la valorisation des matières recyclables exécuté au centre de tri des matières recyclables de Saint Michel. • Le comité exécutif s'assurera que le Service de l'environnement discute avec l'adjudicataire pour qu'il accepte la divulgation de ces données.